

En fonction de votre statut, vous pouvez intégrer différents types de contrats.

## **Le Contrat Unique d'Insertion (CUI)**

Dispositif qui a pour objet de favoriser le recrutement des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, notamment par le versement d'une aide financière à l'employeur

Il se décline en deux volets :

- [le Contrat Initiative Emploi \(CIE\)](#) dans le secteur marchand
- [le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi \(CAE\)](#) dans le secteur non marchand

Pour connaître les possibilités d'accès à ce type de contrat, rapprochez vous de votre référent emploi ou social.

### **Contrat initiative emploi : témoignage**

## **Les emplois d'avenir**

dispositif qui a pour objet de faciliter le recrutement des jeunes peu ou pas diplômés entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés).

consultez le site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, vous y trouverez une information complète sur [les emplois d'avenir](#)

## **Le contrat adulte relais**

Créés par des employeurs du secteur non lucratif, [les postes d'adultes-relais](#) sont réservés à des personnes d'au moins 30 ans sans emploi.

Contrat de travail afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

## Les contrats en alternance

Contrat de travail permettant d'alterner période en entreprise et période en centre de formation afin d'obtenir une qualification professionnelle.

Il existe deux types de contrats en alternance :

### Le contrat d'apprentissage

**Public concerné :** les jeunes de 16 à 25 ans

**Lieu de formation :** Centres de Formation des Apprentis (CFA)

**Qualification professionnelle :** diplôme d'Etat ou titre reconnu allant du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur

Vous trouverez sur [le portail de l'alternance du ministère du travail](#) une information complète sur l'apprentissage.

Pour les personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés, il existe également le [contrat d'apprentissage aménagé](#).

### Contrat de professionnalisation

**Public concerné :**

- les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
- les demandeurs d'emploi de + de 26 ans (sous certaines conditions)

**Lieu de formation :** centres de formation agréés

**Qualification professionnelle :** diplôme d'Etat, titre reconnu ou Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), ...

Vous trouverez sur le [portail de l'alternance du Ministère du Travail](#) une information complète sur le contrat de professionnalisation.

[Haut de page](#)